



**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'Environnement, de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Forêt
Service Paysages, Eau et Biodiversité

**Direction Générale
des Territoires et de la Mer**

**- Avis de prolongation -
Appel à manifestation d'intérêt 2023
Formation au permis de chasser
sur le territoire de la Guyane**

Les services de l'État ont décidé de procéder à la prolongation de l'Appel à manifestation d'intérêt relatif à la formation du permis de chasser. La date limite de dépôt des dossiers de candidature, initialement fixée au 30 novembre, est reportée au **15 décembre 2023**.